

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|-----------------------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 27 | 20 | 20 + 3 pouvoirs |

Date de convocation
12 mai 2017

Date d'affichage
12 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf mai à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Amelle DAHMANI, Dominique DETERM, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Brigitte MASSON, Bernadette MILLOT, Siva MOUROUGANE, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Colette PERNET.

Représentés : Denis FENAT par Jean ROULIN, Jean-Claude PEROT par Chantal LE LAY, Monique THILLY par Bernadette MILLOT.

Monsieur Gérard KESTLER a été nommé secrétaire

Objet : **DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GÉNÉRAL**

N° de délibération : **2017_05_19_03**

Rapporteur : **M. BIAUX**

Conformément aux articles L 2322-1 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le crédit pour dépenses imprévues est employé par le Maire qui doit rendre compte au conseil municipal, à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit avec pièces justificatives annexées à la délibération.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a établi un certificat, joint à la présente délibération, relatif à l'utilisation des crédits inscrits en « dépenses imprévues » sur le budget général 2017 afin de commander et mandater une dépense d'investissement imprévue, pour les travaux de remplacement d'un poteau d'incendie rue David d'Angers pour un montant de 2 805.24 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 10 mai 2017 ;

OUI l'exposé qui précède,

PREND ACTE du virement opéré à partir du chapitre 020 « dépenses imprévues » de la section d'investissement tels qu'annexé à la présente délibération.

Résultat du vote :

- Voix pour : **23**

- Voix contre : **0**

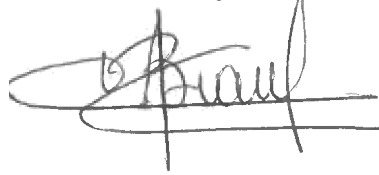
- Abstention : **0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 29/05/2017 à 16:41:45
Référence : 9b2f1bd8362016e9c31429f3052dd0cb21da7a2b